

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le deux octobre deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 9 octobre 2017 Délibération n° 2017-10-44

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires : 27 – Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN.

Conseillers titulaires absents : 8 - Mesdames Anne CASSIER, Ariane CHESTIER

Messieurs Alain TASSEZ, Hugues DUBOIN, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS.

Conseiller suppléant : 1 - Monsieur Florent DE SANDE

Pouvoirs : 4 – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Madame Ariane CHESTIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND, Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

Secrétaire de Séance : Sylvie GIBOINT

Objet : CULTURE : Délibération n°2017-10-44 visant à assurer le portage financier d'un spectacle culturel et artistique sur le territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Présidente expose les motifs.

Afin de donner un coup de pouce aux communes dans le développement culturel, il est proposé que la Communauté de communes puisse financer directement un spectacle chaque année dans une commune de notre territoire.

Pour 2018, il est proposé que le spectacle pris en charge par la Communauté de communes soit un concert de l'orchestre symphonique de la région Centre.

Cette prestation se déroulerait dans l'église d'Ivoy-le-pré en septembre 2018. Le coût est de 2 650 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté
DECIDE**

Article 1^{er} : ACTER le principe que la CDC assure le portage financier d'un spectacle culturel et artistique en 2018 sur le territoire intercommunal.

Article 2 : ASSURER le portage financier du concert de l'orchestre symphonique de la région Centre le 30 septembre 2018 à Ivoy le Pré

Article 3 : INSCRIRE la dépense de 2 650 € au budget de la CDC

Article 4 : AUTORISER la Présidente à exécuter la dépense

Article 5 : AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

Pour extrait conforme
La Présidente
Laurence RENIER
Communauté de communes Saultre & Sologne
18 (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12/10/2017
et de sa publication le 12/10/2017

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20171009-2017-10-44-DE
Date de télétransmission : 12/10/2017
Date de réception préfecture : 12/10/2017